Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique

**INRIA** 

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**DELOITTE & ASSOCIES** 

6, place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense cedex S.A.S. au capital de € 2 188 160 572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique INRIA

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Autorités de Tutelle de l'établissement INRIA,

### Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'établissement INRIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion avec réserves

■ Motivation des réserves

Charges à payer et immobilisations incorporelles et corporelles

Le déploiement du nouveau système d'information comptable et financier intervenu sur l'exercice a entraîné des anomalies, identifiées postérieurement à la clôture par votre établissement, de reprise des données relatives aux engagements donnant lieu à des « services faits ». Ces derniers donnent lieu à la comptabilisation d'un montant en factures non parvenues lorsque les dépenses ayant donné lieu à des « services faits » sont en attente de facturation. Ces anomalies n'ayant pas pu être corrigées à la clôture, elles conduisent à une sous-évaluation du poste de factures non parvenues d'un montant maximal estimé par votre établissement à M€ 2,7 au 31 décembre 2022. En l'absence de distinction dans les éléments mis à notre disposition entre les « services faits » relevant des dépenses de fonctionnement de ceux relevant des dépenses d'investissement, et au regard du volume important des lignes d'engagements concernés, nous sommes dans l'impossibilité de nous prononcer sur l'incidence de ces anomalies sur les charges d'exploitation, les immobilisations et les charges d'amortissement y afférentes.

#### Immobilisations incorporelles et corporelles

Du fait du changement de logiciel de gestion des immobilisations intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et en lien avec le déploiement du nouveau système d'information comptable et financier, certaines opérations n'ont pas pu être traduites en comptabilité à la clôture de l'exercice :

- Un écart entre la comptabilité et le nouveau logiciel de gestion des immobilisations subsiste au 31 décembre 2022. Il correspond à des immobilisations non recensées dans ce dernier pour un montant estimé par votre établissement à M€ 5 en valeur brute. Les charges d'amortissement afférentes, estimées par votre établissement à M€ 0,69, ne sont pas comptabilisées.
- Les cessions et mises au rebut intervenues au cours de l'exercice n'ont pas pu être constatées dans l'outil de gestion des immobilisations et, par conséquent, n'ont pas été enregistrées en comptabilité. Cette situation conduit à surévaluer les valeurs brutes des immobilisations d'un montant estimé, par l'établissement, à M€ 1,6. Compte tenu du fait que la plupart des immobilisations concernées avaient une valeur nette comptable nulle au moment de leur cession, l'incidence de cette omission sur le compte de résultat de l'exercice n'est pas significative.
- La mise en service d'immobilisations en cours, intervenue en cours de l'exercice 2022, n'a pas pu être constatée dans l'outil de gestion des immobilisations et ces immobilisations n'ont pas été enregistrées, par conséquent, en comptabilité. Cette situation conduit à sous-évaluer les valeurs brutes des immobilisations d'un montant estimé par votre établissement, à M€ 0,8.Consécutivement, la dotation aux amortissements relative à ces immobilisations n'ayant pas pu être comptabilisée au titre de l'exercice est estimée à M€ 0,30.

Compte tenu de ces anomalies et du caractère incertain de leurs impacts sur les comptes, nous sommes dans l'impossibilité de nous prononcer sur l'exhaustivité et la mesure des valeurs brutes et des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que sur les reprises de subventions d'investissement afférentes. Au 31 décembre 2022, les immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent respectivement en valeur brute à M€ 24,5 et M€ 282,6. Les amortissements associés s'élèvent respectivement à M€ 23,2 et M€ 208,05.

#### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### Les titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur quote-part de situation nette et des perspectives de résultat des participations selon les modalités décrites dans la note « 2.4.3 - Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes consolidés. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, et notamment à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les dernières informations existantes et les perspectives envisagées sous le contrôle de la direction financière.

#### Les provisions pour risques et charges

Votre établissement constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans la note « 2.4.7 - Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à vérifier, par sondages, les calculs effectués par votre établissement et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe de l'ordonnateur.

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

# Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 12 janvier 2024

Les Commissaires aux Comptes

**DELOITTE & ASSOCIES** 

**ERNST & YOUNG Audit** 

₹ Eff

Eric Godeau

Bruno GERARD

Bruno Gérard



AGENCE COMPTABLE



# **SOMMAIRE**



I. ETATS FINANCIERS	
1.1. Bilan Consolidé	
1.2. Compte de résultat consolidé	
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé	
1.4. Tableau de variation des capitaux propres	
2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION	ON, METHODES ET
2.1. Faits majeurs	
2.2. Référentiel comptable	
2.3. Modalités de consolidation	
2.4. Méthodes et règles d'évaluation	
3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	
4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN	16
4.1. Immobilisations incorporelles	16
4.2. Immobilisations corporelles	
4.3. Immobilisations financières	17
4.4. Créances	18
4.5. Charges constatées d'avance	19
4.6. Etat des échéances des créances	19
4.7. Trésorerie	
4.8. Capitaux propres	
4.9. Provisions pour risques et charges	
4.10. Impôts différés	
4.11. Dettes non financières	
4.12. Etat des échéances des dettes	
5. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT	
5.1. Subventions et produits assimilés	
5.2. Produits directs d'activité	
5.3. Autres produits	
5.4. Achats consommés	
5.5. Charges de personnel	
5.6. Autres charges de fonctionnement	
5.7. Dotations aux amortissements et dépréciations	
5.8. Résultat financier	
5.9. Résultat exceptionnel	
6. EFFECTIF	
8. AUTRES INFORMATIONS	
8.1. Informations sur les parties liées	
8.2. Honoraires CAC	
8.3. Evènements postérieurs à la clôture	33
Visa des comptes consolidés du Groupe	33



## 1. ETATS FINANCIERS

## 1.1. Bilan Consolidé

		31.12.2021		
En milliers d'euros	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	24 573	23 276	1 297	1 447
Immobilisations corporelles Immobilisations financières Titres mis en équivalence	283 314	208 663	74 651	80 145
	7 097	1 342	5 755	6 824
	7 569		7 569	6 451
Total Actif Immobilisé	322 553	233 281	89 272	94 867
Stocks	16	=	16	19
Créances	120 105	2 160	117 945	111 164
Charges constatées d'avance	2 927	2	2 927	3 726
Trésorerie	136 546	522	136 024	127 667
Total Actif	582 147	235 963	346 184	337 443

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Financement de l'actif par l'Etat	31 263	32 055
Financement de l'actif par des tiers	30 691	34 528
Réserves consolidées	97 592	91 901
Réserves de conversion groupe	-64	-77
Résultat de l'exercice - part du groupe	-14 162	5 692
Total Capitaux Propres - part du Groupe	145 320	164 099
Intérêts hors groupe	332	598
Provisions pour risques et charges	17 909	18 784
Dettes financières	26	24
Dettes non financières	182 597	153 938
Total Passif	346 184	337 443



# 1.2. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021	
Subventions et produits assimilés	230 382	229 022	
Produits directs d'activité	26 558	33 607	
Autres produits	24 737	23 676	
Produits de fonctionnement	281 677	286 305	
Achats consommés	-56 478	-47 424	
Charges de personnel	-187 538	-177 328	
Autres charges de fonctionnement	-19 623	-22 730	
Dotations aux amortissements et dépréciations	-32 442	-33 404	
Charges de fonctionnement	-296 081	-280 886	
Résultat de fonctionnement	-14 404	5 419	
Résultat financier	-917	106	
Résultat courant des entités intégrées	-15 321	5 525	
Résultat exceptionnel	-211	88	
Impôt sur les bénéfices	-13	-16	
Résultat net des entités intégrées	-15 545	5 597	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	1 117	-255	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	h <del>-</del>	
Résultat net de l'ensemble consolidé	-14 428	5 342	
Intérêts minoritaires	-266	-350	
Résultat net (part du groupe)	-14 162	5 692	



## 1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021		
Résultat net des entités intégrées	- 15 545	5 597		
Elimination des amortissements et provisions	13 648	15 579		
Elimination des plus ou moins values de cession	16	26		
Elimination des reprises au résultat des subv. d'inv. (FEA)	- 4 814	- 5 358		
Total marge brute d'autofinancement	- 6 695	15 844		
Dividendes reçus des mises en équivalence	:=	2		
Variation du BFR	21 654	6 842		
Flux net généré par (affecté à) l'activité	14 959	22 686		
Acquisition d'immobilisations	- 6 848	- 6 912		
Cession d'immobilisations	53	3		
Incidence des variations de périmètre	-	-		
Distributions anticipées de fonds	121	=		
Subventions d'investissement reçues (FEA)	176	2 931		
Autres opérations	2	280		
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	- 6 617	- 3 698		
Dividendes versés par la société mère	.=	-		
Dividendes versés aux minoritaires	7 <u>2</u> 1	=		
Augmentation de capital	( <del></del>	<del></del>		
Emissions d'emprunts	: <del>-</del> .	=		
Remboursements d'emprunts		-		
Variation nette des concours bancaires	2	<u> </u>		
Flux net provenant du  (affecté au) financement	2			
Incidence de la variation des taux de change	13	- 23		
Incidence des changements de principes comptables		-		
Variation de trésorerie	8 357	18 965		
Trésorerie d'ouverture	127 667	108 702		
Trésorerie de clôture	136 024	127 667		



# 1.4. Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Financem <sup>t</sup> de l'actif par l'Etat	Financem <sup>t</sup> de l'actif par des tiers	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts hors groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2021	30 311	39 100	83 542	7 889	160 842	-37
Affectation résultat N-1			7 889	-7 889		
Dividendes versés						
Augmentation de capital			15		15	- 15
Variation de l'auto-contrôle						
Changement des methodes comptables						
Variation des taux de change			-23		-23	
Résultat				5 692	5 692	-350
Autres mouvements	1 744	-4 572	401		-2 427	1 000
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022	32 055	34 528	91 824	5 692	164 099	598
Affectation résultat N-1			5 692	-5 692		
Dividendes versés	***************************************					
Augmentation de capital						
Variation de l'auto-contrôle						
Changement des methodes comptables						
Variation des taux de change			13		13	
Résultat				-14 162	-14 162	-266
Autres mouvements	-792	-3 837	-1		-4 630	
Situation à la clôture de l'exercice 2022	31 263	30 691	97 528	-14 162	145 320	332



# 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

## 2.1. Faits majeurs

#### 2.1.1. Entrées dans le périmètre de consolidation

Aucune nouvelle entité n'est entrée dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice.

#### 2.1.2. Sorties du périmètre de consolidation

Néant.

#### 2.1.3. Faits marguants

Les associés de la SAS STATION FRENCH TECH ont décidé d'engager une procédure de liquidation amiable de la société.

L'activité des entités consolidées au cours de l'exercice est présentée dans le rapport sur la gestion du Groupe.

## 2.2. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Inria sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables, ainsi que l'instruction DGFIP n° 08-017-M9 du 3 avril 2008 relative aux comptes consolidés dans les établissements publics, sont appliquées.

Le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) a adopté, en date du 6 juillet 2021, une nouvelle norme relative aux comptes consolidés des organismes publics, complétant le Recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP). Cette nouvelle norme sera applicable à compter de l'exercice 2024.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-après.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.



#### 2.3. Modalités de consolidation

#### 2.3.1. Méthodes de consolidation

Les critères retenus par le Groupe pour définir son périmètre de consolidation sont ceux de l'importance significative, en fonction des capitaux propres, du total du bilan, des engagements hors bilan, du chiffre d'affaires, du résultat d'exploitation, financier, exceptionnel et net. Les entités non consolidées sont celles qui ne correspondent pas à ces critères.

Les entités dans lesquelles le groupe Inria exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées par intégration globale. La notion de contrôle s'entend comme « le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités ». Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que le contrôle cesse.

L'intégration globale consiste :

- à intégrer dans les comptes consolidés du Groupe les éléments des comptes des entités consolidées (après retraitements éventuels);
- et à présenter distinctement au passif du bilan consolidé, sur la ligne «intérêts minoritaires», la part des tiers dans les capitaux propres des entités en dehors des capitaux propres revenant au groupe Inria.

Les entités dans lesquelles le groupe Inria exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

La mise en équivalence consiste à retenir l'actif net et le résultat net d'une entité au prorata de la participation détenue par l'établissement tête de groupe dans le capital, ainsi que l'écart d'acquisition y afférant le cas échéant.

### 2.3.2. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les comptes consolidés sont arrêtés à la date du 31 décembre.

Toutes les entités entrant dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes à cette même date.

## 2.3.3. Informations permettant la comparabilité des comptes

Les comptes consolidés de l'exercice 2022 ont été établis selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles appliquées à la clôture de l'exercice précédent.

#### 2.3.4. Retraitement des sociétés étrangères hors zone euro

#### Conversion des comptes des filiales en devises

Les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Le compte de résultat exprimé en devises est converti au cours moyen annuel.



Les différences de conversion en résultant figurent dans les capitaux propres consolidés à la date de clôture.

#### Ecarts de conversion

Les écarts de conversion sur les capitaux propres et sur le résultat d'Inria Chile s'élèvent à − 64 K€ depuis sa création et figurent dans les capitaux propres part du groupe à la clôture de l'exercice.

## 2.4. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés ci-après.

#### 2.4.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation ou de protection (brevet) et à compter de la date de mise en service ou de la date de dépôt (brevet).

En cas de détection d'un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé pouvant aboutir à la comptabilisation d'une dépréciation couvrant la différence entre la valeur actuelle et la valeur comptable.

Aucune dépréciation n'est comptabilisée à la clôture.

## 2.4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition, hors charges financières et frais d'administration. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation et à compter de la date de mise en service.

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation complémentaire dans le cas où la valeur nette comptable devient supérieure à la valeur vénale probable.

Conformément à l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006 précisée par l'instruction n° 14-0008 du 9 avril 2014 et à la norme n°6 du recueil des normes comptables pour les établissements publics (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015), le conseil d'administration d'Inria a, dans ses séances du 10 mars 2016 et du 30 novembre 2017, décidé d'appliquer la méthode de comptabilisation par composants aux dépenses relatives aux constructions et à leurs agencements mis en service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, selon les catégories et durées d'amortissement suivantes :



N°	Composants	Durée d'amortissement
1	Voirie et réseaux divers (VRD)	25 ans
2	Gros œuvre	30 ans
3	Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	20 ans
4	Gros équipements : - Chauffage - climatisation - Ascenseurs - Electricité, câblage, transmission - Communication	15 ans
5	- Plomberie - Autres équipements  Agencements : - Agencements intérieurs et décoration - Cloisons - Carrelage	10 ans

### Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles d'Inria sont amorties aux taux fixés par décision n° 4709 du 5 janvier 2006 du Président d'Inria et, pour les constructions et leurs agencements mis en service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, par les décisions du conseil d'administration d'Inria en dates du 10 mars 2016 et du 30 novembre 2017.

Les immobilisations incorporelles et corporelles d'Inria sont ainsi amorties selon les durées suivantes :

N° Compte	Nature des immobilisations	Durée d'amortissemen
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 ans
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
212	Agencements et aménagements de terrains	25 ans
	Bâtiments acquis sur sol propre	
213.1571	Bâtiments acquis jusqu'en 2015	20 ans
213.5571	Agencements des bâtiments acquis jusqu'en 2015	20 ans
213.1572	Bâtiments acquis à compter du 01.01.2016 - gros œuvre	30 ans
213.1573	Bâtiments acquis à compter du 01.01.2016 - façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	20 ans
213.5572	Bâtiments acquis à compter du 01.01.2016 - gros équipements	15 ans
213.5573	Bâtiments acquis à compter du 01.01.2016 - agencements	10 ans
	Bâtiments mis à disposition sur sol d'autrui	
214.1561	Bâtiments mis à disposition jusqu'en 2015	20 ans
214.5561	Agencements des bâtiments mis à disposition jusqu'en 2015	20 ans
214.1562	Bâtiments mis à disposition à compter du 01.01.2016 - gros œuvre	30 ans
214.1563	Bâtiments mis à disposition à compter du 01.01.2016 - façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	20 ans
214.5562	Bâtiments mis à disposition à compter du 01.01.2016 - gros équipements	15 ans
214.5563	Bâtiments mis à disposition à compter du 01.01.2016 - agencements	10 ans
	<u>Bâtiments acquis sur sol d'autrui</u>	
214.1571	Bâtiments acquis jusqu'en 2015	20 ans
214.5571	Agencements des bâtiments acquis jusqu'en 2015	20 ans
214.1572	Bâtiments acquis à compter du 01.01.2016 - gros œuvre	30 ans
214.1573	Bâtiments acquis à compter du 01.01.2016 - façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	20 ans
214.5572	Bâtiments acquis à compter du 01.01.2016 - gros équipements	15 ans
214.5573	Bâtiments acquis à compter du 01.01.2016 - agencements	10 ans
215	Installations techniques, matériel et outillage	5 ans
218.2	Matériel de transport	5 ans
218.31	Matériel de bureau	10 ans
218.32	Matériel informatique	3 ans
218.4	Mobilier	10 ans
218.8	Matériels divers (dont audio et video)	5 ans



#### 2.4.3. Immobilisations financières

La rubrique « Titres de participation » regroupe les titres de participation dans des entités non consolidées, inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation des titres est comptabilisée. Cette dernière est appréciée par référence à des critères (notamment la quote-part de situation nette et les perspectives de rentabilité) adaptés aux caractéristiques de chaque société.

Les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées de Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR). Elles sont enregistrées au coût historique et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation devient inférieure à ce coût historique.

#### 2.4.4. Actif circulant

#### Créances

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### Opérations en devises

Les créances libellées en monnaies étrangères sont converties au cours officiel des devises à la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion ne font pas l'objet de retraitement de consolidation.

#### Produits à recevoir

Les produits à recevoir correspondent à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation sont déjà intervenues mais pour lesquels une facture n'a pas encore été établie.

Les produits à recevoir relatifs à des subventions d'investissement ou de fonctionnement sont évalués conformément aux dispositions des normes n° 4 et n° 20 du recueil des normes comptables pour les établissements publics (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015) et de l'instruction comptable commune n° BOFIP-GCP-16-0006 du 1<sup>er</sup> avril 2016, modifiée par l'instruction n° BOFIP-GCP-21-0042 du 22 décembre 2021, selon le principe des droits acquis.

#### Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des charges ayant fait l'objet d'une comptabilisation, dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.



#### 2.4.5. Trésorerie

#### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement et créances assimilées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur de marché.

La valeur de marché est déterminée pour les titres côtés par référence au dernier cours de bourse publié et pour les titres non cotés par référence à la valeur liquidative publiée ou à la valeur de réalisation estimée.

#### Disponibilités

Les disponibilités incluent les liquidités et les dépôts à court terme pouvant être rendus immédiatement disponibles sous réserve des comptes bloqués.

#### 2.4.6. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement désignent les financements externes de l'actif par des tiers autres que l'Etat. Elles sont comptabilisées conformément aux dispositions de la norme n° 20 du recueil des normes comptables pour les établissements publics (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015) et de l'instruction comptable commune n° BOFIP-GCP-16-0006 du 1<sup>er</sup> avril 2016, modifiée par l'instruction n° BOFIP-GCP-21-0042 du 22 décembre 2021.

Une distinction est effectuée entre les financements non rattachés à un actif, qui sont maintenus dans les capitaux propres pour leur montant initial, et les financements rattachés à un actif, dont la valeur évolue symétriquement aux actifs qu'ils financent.

Les subventions d'investissement d'Inria ont, à titre principal, la nature de financements rattachés à un actif. Elles sont reprises au compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement du bien financé, au prorata du taux de financement.

En date du 16 octobre 2019, Inria a modifié les modalités de comptabilisation de ses dépenses d'investissement financées sur les crédits de contrats de recherche. A compter de cette date, les dépenses financées sur les crédits d'un contrat de recherche sont comptabilisées en investissement ou en fonctionnement, en fonction de la nature de dépenses justifiées auprès du financeur en vertu des conventions de subvention, et non plus en fonction de la nature des dépenses effectivement réalisées. Les amortissements d'équipements ainsi que les dépenses financées sur le forfait correspondant aux frais généraux sont donc désormais considérés comme des subventions de fonctionnement.

#### 2.4.7. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour risques et charges sont principalement constituées des provisions pour litiges et de la provision pour Compte Epargne Temps (CET), ainsi que des fonds dédiés des fondations et associations.



La provision pour CET du personnel titulaire et non titulaire est valorisée sur la base du traitement brut moyen par catégorie (A, B, C). Elle est calculée conformément aux dispositions du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature, et de l'arrêté du 28 août 2009 modifié.

#### 2.4.8. Dettes non financières

#### Dettes en devises étrangères

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours officiel des devises à la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion ne font pas l'objet de retraitement de consolidation.

#### Charges à payer

Les charges à payer sont constituées par les commandes dont l'exécution de la prestation a pu être constatée (« service fait ») mais pour lesquelles les factures n'ont pas été reçues des fournisseurs à la date de clôture de l'exercice, ou n'ont pu être comptabilisées avant la date de fin de mandatement retenue dans le cadre des opérations de clôture. Elles sont déterminées de manière automatique, dès la certification du service fait, par un traitement informatisé au sein du système de gestion budgétaire et comptable Eksae ESFI.

Par ailleurs, des charges à payer à comptabiliser (CAPAC) sont comptabilisées lorsque, en fin d'exercice :

- les réceptions des biens et services commandés ont été réalisées mais non encore certifiées dans le système d'information;
- dans le cas des dépenses sans engagement juridique préalable, des demandes de paiement n'ont pas été comptabilisées alors que le service a eu lieu.

#### Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont constitués de titres de recettes émis, pour lesquels les prestations ou travaux n'ont pas encore été intégralement fournis à la date de clôture.

#### 2.4.9. Produits de fonctionnement

### La subvention pour charges de service public (SCSP)

La subvention pour charges de service public (SCSP) représente le principal lien financier entre l'Etat et les organismes publics appartenant à la liste des opérateurs de l'Etat. Elle vise à couvrir les charges de fonctionnement de ces organismes engendrées par l'exécution de politiques publiques relevant de la compétence directe de l'Etat, mais que ce dernier leur a confiées et dont il conserve le contrôle.



#### La comptabilisation des produits à l'avancement

Le périmètre des produits comptabilisés à l'avancement concerne les opérations suivantes qui s'exécutent au-delà de l'exercice comptable :

- les projets financés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR);
- les opérations financées par l'Union européenne ;
- les contrats de collaboration de recherche avec des organismes divers (personnes morales de droit public ou privé);
- les autres financements versés par des tiers (ministères, collectivités territoriales,...) pour des opérations qui s'exécutent au-delà de l'exercice comptable.

En application de la norme n° 4 du recueil des normes comptables pour les établissements publics (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015) et de l'instruction comptable commune n° BOFIP-GCP-16-0006 du 1<sup>er</sup> avril 2016, modifiée par l'instruction n° BOFIP-GCP-21-0042 du 22 décembre 2021, dans le cas où l'attribution d'une subvention est conditionnée à la réalisation effective des dépenses, le produit est comptabilisé à la date de réalisation des dépenses éligibles au financement (exécution du service fait). Les fonds éventuellement versés par le financeur avant cette date sont ainsi constitutifs d'avances.

Le montant des produits comptabilisés au titre de la méthode à l'avancement correspond à la différence entre les dépenses effectivement réalisées et les produits facturés cumulés depuis le démarrage de l'opération. Des produits à recevoir (PAR) sont comptabilisés en fin de période si les dépenses effectivement réalisées sont supérieures aux produits facturés. Dans le cas inverse, des produits constatés d'avance (PCA) sont comptabilisés.

Les subventions accordées sans condition sont considérées comme acquises à la date de notification de l'acte attributif ou à la date de signature de la convention attributive.

Les subventions subordonnées à la réalisation de conditions sont considérées comme acquises lorsque les conditions d'octroi sont satisfaites. Pour les subventions conditionnées à la réalisation effective des dépenses, l'acquisition du droit correspond à l'exécution du service fait relatif aux dépenses éligibles au financement.

### 2.4.10. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel résulte des évènements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et dont il n'est pas attendu qu'ils se reproduisent de manière fréquente et régulière.

## 2.4.11. Impôt sur les bénéfices

L'activité de recherche, principale activité du groupe, n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés.

L'impact fiscal des retraitements dans les filiales n'étant pas significatif, aucun impôt différé n'a été comptabilisé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022.

#### 2.4.12. Opérations intra-groupe

Les opérations réciproques réalisées entre les entités du Groupe consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont neutralisées, tant au niveau du compte de résultat (charges et produits) que du bilan (créances et dettes).



### 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

			31.12.2022		~	31.12.2021			
Entités	Nature juridique	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.		
INRIA	ET. PUBLIC	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG		
AGOS	<b>ASSOCIATION</b>	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG		
INRIA CHILE	FONDATION	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG		
FONDATION INRIA	FONDATION	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG		
INRIA PARTICIPATIONS	SAS	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG		
STATION FRENCH TECH	SAS	50,67%	50,67%	IG	50,67%	50,67%	IG		
IT TRANSLATION INVESTISSEMENT	SAS	33,14%	33,14%	MEE	33,14%	33,14%	MEE		

Nomenclature des méthodes de consolidation :

- « IG » signifie : Intégration Globale ;
- « IP » signifie : Intégration Proportionnelle ;
- « MEE » signifie : Mise en équivalence.

#### Entités « ad hoc »

Le périmètre de consolidation du Groupe comprend les 3 entités « ad hoc » suivantes :

#### • L'association pour la gestion des œuvres sociales d'Inria (AGOS)

Constituée sous la forme d'une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, l'AGOS a pour objet de promouvoir et organiser toutes œuvres et tous projets à caractère social, culturel ou sportif intéressant les membres du personnel Inria.

Entité « ad hoc » sous contrôle exclusif d'Inria en raison de ses modalités de financement, elle est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

#### Fondation Inria Chile

Inria Chile est une fondation de droit privé chilien, créée par Inria en 2012 avec l'appui des autorités chiliennes (CORFO puis ANID), et placée sous la présidence d'Inria.

En tant qu'entité « ad hoc » sous contrôle exclusif d'Inria (directoire composé à 75% de représentants d'Inria), elle est consolidée par intégration globale.

#### Fondation Inria

La fondation Inria est une fondation partenariale régie par l'article L. 719-13 du code de l'éducation, créée par arrêté rectoral en date du 6 février 2017.

En tant qu'entité « ad hoc » sous contrôle exclusif d'Inria, elle est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.



#### 4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

• <u>Incidences du changement de système d'information comptable et financier</u> d'Inria – Immobilisations

En raison du changement de logiciel de gestion des immobilisations (Wininvest) au 01/01/2022, en lien avec le déploiement d'ESFI, certaines opérations comptables n'ont pas pu être effectuées sur l'exercice 2022 :

- le rapprochement entre la comptabilité et le logiciel de gestion des immobilisations fait apparaître au 31 décembre 2022 un écart de 5 M€ correspondant à des immobilisations non recensées dans le logiciel de gestion (Wininvest) : en conséquence de l'omission de ces immobilisations dans le logiciel de gestion, la dotation aux amortissements de l'exercice afférente à ces dernières n'a pu être comptabilisée pour un montant estimé à 0.7 M€;
- les cessions et mises au rebut de matériel intervenues au cours de l'exercice n'ont pas pu être constatées : le montant de ces mouvements, non constatés en comptabilité, s'élève à 1.6 M€ en valeur brute ; compte tenu du fait que la plupart des immobilisations concernées avaient une valeur nette comptable nulle au moment de leur cession, l'incidence de cette omission sur le compte de résultat de l'exercice n'est pas significative ;
- la mise en service d'immobilisations en cours, intervenue en cours d'année 2022, n'a pas pu être constatée : le montant des immobilisations en cours qui auraient dû être transférées en immobilisations amortissables au cours de l'exercice s'élève ainsi à 0.8 M€ ; consécutivement, la dotation aux amortissements relative à ces immobilisations n'ayant pas pu être comptabilisée au titre de l'exercice est de 0.3 M€ ;
- les immobilisations sont par ailleurs sous-évaluées du montant des charges d'investissement à payer qui n'ont pu être comptabilisées à la clôture de l'exercice, en lien avec le point décrit dans la note 4.11 – Dettes non financières - § Incidences du changement de SI comptable et financier – Charges à payer (page 22).

## 4.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31.12.2021	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Virements de poste à poste	Dotations de l'exercice	Autres mouvements	31.12.2022
Concessions, brevets & droits similaires	23 737	383		98				24 022
Immobilisations incorporelles en cours	315	34						349
Avances et acomptes s/immo. incorp.	167	35						202
Immobilisations incorporelles	24 219	452	0	98	0	0	0	24 573
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-22 772			-98		-602	!	-23 276
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	0							0
Amt/dép. immobilisations incorporelles	-22 772	0	0	-98	0	-602	. 0	-23 276
Total valeur nette	1 447	452	0	0	0	-602	! 0	1 297



Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de concessions, brevets et droits similaires (logiciels), ainsi que d'avances et acomptes sur immobilisations en cours.

Les immobilisations incorporelles proviennent pour leur quasi-totalité d'Inria.

## 4.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31.12.2021	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Virements de poste à poste	Dotations de l'exercice	Autres mouvements	31.12.2022
Terrains	7 777							7 777
Agencements sur terrains	1 756	38						1 794
Constructions	192 408	1 045						193 453
Installations tech, matériel & outillage	15 053	280						15 333
Autres immobilisations corporelles	59 673	4 168		446			24	63 419
Immobilisations corporelles en cours	133	445						578
Avances et acomptes s/immo. corp.	547	413						960
Immobilisations corporelles	277 347	6 389	0	446	0	C	24	283 314
Amt/Dép. Agencements sur terrains	-627					-58		-685
Amt/Dép. constructions	-131 728					-6 927	•	-138 655
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-13 765					-480	-5	-14 250
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-51 082			-446		-4 430	-7	-55 073
Amt/dép. immobilisations corporelles	-197 202	0	0	-446	0	-11 895	-12	-208 663
Total valeur nette	80 145	6 389	0	0	0	-11 895	12	74 651

Les immobilisations corporelles proviennent pour leur quasi-totalité d'Inria.

Au 31 décembre 2022, les immobilisations corporelles en cours (y compris avances de trésorerie sur marchés) s'élèvent à 1 538 K€.

#### 4.3. Immobilisations financières

En milliers d'euros	31.12.2021	Acquisitions	Cessions	Variations des cours de change	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31.12.2022
Titres de participation	5 155		20	)			5 135
Autres créances rattachées à des participation	0						0
Titres immobilisés	1 916						1 916
Prêts, cautionnements et autres créances	94	1	49	9			46
Immobilisations financières	7 165	1	69	0			7 097
Dépréciations des titres	-141		-20	)			-121
Dépréciations autres créances rattachées à des part.	0						0
Dép. des titres immobilisés	-200				-1 021		-1 221
Dép. prêts, cautionnements et autres créances	0						0
Dép. immobilisations financières	-341	0	-20	0	-1 021	0	-1 342
Total valeur nette	6 824	1	49	0	-1 021	0	5 755

Les titres immobilisés sont essentiellement constitués de FCPR (Fonds communs de placement à risque) détenus par Inria Participations. La méthode d'évaluation retenue pour ces FCPR est celle du coût avec revue de la valeur d'inventaire en fin d'année.



### Titres mis en équivalence

En milliers d'euros	31.12.2021	Résultat	Variations de Périmètre	Autres	31.12.2022
IT Translation Investissement	6 451	1 117		1	7 569
Total	6 451	1 117	0	1	7 569

La valeur de mise en équivalence d'IT Translation Investissement (IT2i) comprend, à hauteur de 2 345 K€, le capital souscrit non appelé, qui figure au passif du bilan consolidé en « autres dettes ». Après déduction de ce capital non encore versé, la valeur de mise en équivalence des titres IT2i s'élèverait ainsi à 5 224 K€.

#### 4.4. Créances

		31.12.2021		
En milliers d'euros	Brut	Prov.	Net	31.12.2021
Créances sur des entités publiques	102 340		102 340	90 079
Créances clients et comptes rattachés	14 672	2 085	12 587	16 629
Avances et acomptes versés	327		327	502
Créances sur les autres débiteurs	2 766	75	2 691	3 954
Total	120 105	2 160	117 945	111 164

- Les créances sur des entités publiques proviennent pour leur totalité d'Inria. L'évolution de ce poste résulte de l'effet conjugué de :
  - l'augmentation des subventions titrées à recevoir (+ 3 698 K€);
  - l'augmentation des produits à recevoir sur subventions (+ 8 252 K€);
  - l'augmentation des créances de TVA (+ 310 K€).
- Les créances clients concernent principalement Inria.
- Les créances sur les autres débiteurs concernent principalement la Fondation Inria pour 1 278 K€, Inria pour 493 K€ et Inria Chile pour 745 K€.
- La provision pour dépréciation des comptes de tiers concerne à hauteur de 2 085 K€ des créances sur les clients et à hauteur de 75 K€ des créances sur les autres débiteurs.



## 4.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 2 927 K€ au 31 décembre 2022 et proviennent principalement d'Inria.

Elles concernent notamment les abonnements annuels, les assurances, les loyers, les frais de maintenance.

#### 4.6. Etat des échéances des créances

En milliers d'euros	31.12.2022	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts, cautionnements et autres créances	46		46	
Total Immobilisations financières	46	0	46	0
Créances sur des entités publiques	102 340	27 685	74 655	
Créances clients et comptes rattachés	14 672	14 672		
Avances et acomptes versés	327	327		
Créances sur les autres débiteurs	2 766	2 766		
Total Créances	120 105	45 450	74 655	0
Charges constatées d'avance	2 927	1 882	240	805
Total Comptes de régularisation	2 927	1 882	240	805
Total	123 078	47 332	74 941	805

## 4.7. Trésorerie

	31.12.2021			
En milliers d'euros	Brut	Prov.	Net	31.12.2021
Valeurs mobilières de placement	668	522	146	146
Disponibilités	135 878	t <del>e</del>	135 878	127 521
Total	136 546	522	136 024	127 667

Les valeurs mobilières de placement proviennent principalement d'Inria Participations. Elles sont constituées de SICAV monétaires (146 K€) mais également de titres de sociétés non cotées (Gene-IT, Health Center). Ces derniers sont dépréciés à 100%.

Les disponibilités concernent Inria à hauteur de 125 333 K€ (comptes au Trésor), Inria Chile pour 958 K€, la Fondation Inria pour 2 135 K€, l'AGOS pour 850 K€, Inria Participations pour 6 130 K€ et Station French Tech pour 471 K€.



## 4.8. Capitaux propres

#### Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	de l'	ncem <sup>t</sup> 'actif l'Etat	c	nancem <sup>t</sup> le l'actif r des tiers		Réserves	1	Résultat de l'exercice		Capitaux propres - part du groupe	_	Intérêts hors groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022	32	2 055		34 528		91 824		5 692		164 099	_	598
Affectation résultat N-1						5 692	-	5 692				
Dividendes versés												
Augmentation de capital												
Variation de l'auto-contrôle												
Changement des methodes comptables												
Variation des taux de change						13				13		
Résultat							2	14 162	-	14 162		266
Autres mouvements	-	792	E	3 837	-	1			-	4 630		
Situation à la clôture de l'exercice 2022	31	1 263		30 691		97 528		14 162		145 320		332

La variation des réserves consolidées s'explique notamment d'une part, par l'affectation du résultat de l'exercice 2021, et d'autre part, par la variation des taux de change sur l'entité Inria Chile (+ 13 K€).

Les variations des financements de l'actif par l'Etat et par les tiers, présentées sur la ligne « Autres mouvements », correspondent aux flux nets de subventions d'investissement enregistrés dans les comptes sociaux d'Inria.

Les intérêts hors groupe, d'un montant de 332 K€, correspondent aux droits des minoritaires sur les capitaux propres de la société Station French Tech, détenue à 50.67% par le Groupe.

#### Financements de l'actif

		Augmentations			Diminutions	Corrections d'erreurs		
31.12.2021 En milliers d'euros	31.12.2021	Financem <sup>ts</sup> reçus	Financem <sup>ts</sup> reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissem <sup>t</sup> de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou la mise au rebut de l'actif financé		31.12.2022
Financement de l'actif par l'Etat	32 055	37		- 849			20	31 263
Financement de l'actif par des tiers	34 528	139		- 3 966			- 10	30 691
Total Financements de l'actif	66 583	176		- 4 815			10	61 954



## 4.9. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31.12.2021	Dotations de l'exercice	Reprise - prov. utilisée	Reprise - prov. non utilisée	31.12.2022
Provisions pour risques	1 194	246	541	653	246
Provisions pour charges	17 590	17 663		17 590	17 663
Total Provisions	18 784	17 909	541	18 243	17 909

Les provisions pour charges sont constituées :

- à hauteur de 16 200 K€, des provisions pour CET (comptes épargne-temps) et des charges sociales et fiscales y afférentes; elles représentent 90 % de la totalité des provisions;
- à hauteur de 1 463 K€, des fonds dédiés constitués au sein de la Fondation Inria.

Les provisions pour risques sont des provisions pour litiges et contentieux. Elles sont en diminution par rapport à l'exercice précédent, passant de 1 194 K€ au 31 décembre 2021 à 246 K€ au 31 décembre 2022.

## 4.10. Impôts différés

Aucun impôt différé n'a été comptabilisé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022.

## 4.11. Dettes non financières

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 086	16 214
Dettes fiscales et sociales	12 216	12 789
Avances et acomptes reçus	111 959	95 611
Autres dettes non financières	34 627	21 490
Produits constatés d'avance	5 709	7 834
Total	182 597	153 938



- Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 1 872 K€). Au 31 décembre 2022, elles proviennent d'Inria à hauteur de 17 161 K€, d'Inria Chile à hauteur de 26 K€, de la Fondation Inria à hauteur de 261 K€, de l'AGOS à hauteur de 562 K€, de la SAS Station French Tech à hauteur de 40 K€ et d'Inria Participations à hauteur de 36 K€.
- <u>Incidences du changement de système d'information comptable et financier</u> <u>d'Inria Charges à payer</u>

Dans le cadre de la reprise des données, une extraction de l'ensemble des engagements juridiques avec service fait a été réalisée dans l'ancien outil SAFIn aux fins d'injection dans le nouvel outil ESFI. Le recensement de ces engagements s'étant avéré erroné, les « services faits » repris dans ESFI se sont trouvés surévalués. Par la suite, les opérations de solde de ces « services faits », réalisées dans le nouvel outil, ont généré des écritures comptables au débit du compte 408, sans contrepartie équivalente au crédit de ce compte. Il en résulte une sous-évaluation des charges à payer au 31 décembre 2022, pour un montant maximum estimé à 2.8 M€.

La correction de cette erreur n'a pu être effectuée en clôture d'exercice en raison du nombre important de lignes d'engagements concernées et de la diversité des situations à traiter. La résorption de ces anomalies nécessite en effet une analyse ligne à ligne tenant compte de la vie des dépenses concernées tout au long de l'année 2022 (rapprochements avec des factures reçues, soldes de services faits, nouvelles constatations de services faits...), afin d'ajuster la correction au montant réel de reste à payer en fin d'exercice. Un plan d'action sera mis en œuvre en 2023 pour corriger l'ensemble des anomalies identifiées.

- Les dettes fiscales et sociales sont en baisse à 12 216 K€, contre 12 789 K€ à fin 2021. Elles proviennent d'Inria à hauteur de 11 900 K€.
- Les avances reçues sur subventions concernent quasi exclusivement Inria. Ce poste enregistre une augmentation significative de + 16 348 K€ par rapport à l'exercice précédent.
- Les autres dettes non financières s'élèvent à 34 627 K€ au 31 décembre 2022 contre 21 490 K€ à la fin de l'exercice précédent. Elles concernent principalement :
  - Inria à hauteur de 26 475 K€ en 2022 contre 12 713 K€ en 2021, soit une augmentation de + 13 762 K€; ce montant est principalement constitué, d'une part du solde des comptes de recettes à transférer (22 846 K€) – ces comptes enregistrent les fonds relatifs à des opérations sur contrats de recherche avec l'Union européenne et l'ANR pour lesquelles Inria est le coordinateur –, d'autre part du solde des comptes d'attente (3 302 K€);
  - Inria Participations à hauteur de 6 651 K€ en 2022 contre 8 100 K€ en 2021 : ces dettes concernent d'une part, le capital restant à verser d'IT2i (2 345 K€) et d'ELAIA ALPHA II (2 975 K€), et d'autre part, une avance consentie par l'Etat pour participer à la constitution du fonds C-Source (1 331 K€);
  - Inria Chile à hauteur de 1 500 K€ en 2022.
- Les produits constatés d'avance proviennent essentiellement :
- des contrats de recherche gérés par Inria (de la catégorie des « autres contrats de recette ») à hauteur de 4 604 K€ : il s'agit de recettes titrées sur des contrats pour lesquels aucun coût éligible n'a encore été engagé ;
- de la Fondation Inria à hauteur de 1 100 K€.



# 4.12. Etat des échéances des dettes

En milliers d'euros	31.12.2022	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dépôts et cautionnements reçus	23		23	
Concours bancaires	3	3		
Total Dettes financières	26	3	23	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 086	18 086		
Dettes fiscales et sociales	12 216	12 216		
Avances et acomptes reçus	111 959		111 959	
Autres dettes non financières	34 627	34 627		
Produits constatés d'avance	5 709	5 709		
Total Dettes non financières	182 597	70 638	111 959	
Total	182 623	70 641	111 982	



#### 5. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

## 5.1. Subventions et produits assimilés

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Subvention pour charges de service public	186 053	189 798
Subventions de fonctionnement - Etat et autres coll. publiques	41 921	38 441
Dons et legs	2 408	783
Total Subventions et produits assimilés	230 382	229 022

Les subventions et produits assimilés représentent 82 % des produits de fonctionnement du Groupe. La subvention pour charges de service public (SCSP) s'élève à 186 053 K€ en 2022 contre 189 798 K€ en 2021 (− 1.97 %). Elle représente 81 % des subventions et produits assimilés et 66 % de l'ensemble des produits de fonctionnement du Groupe.

Outre la SCSP, les principales subventions de fonctionnement de l'Etat et des autres collectivités publiques proviennent notamment :

- de l'ANR, dans le cadre du programme « Investissements d'Avenir » à hauteur de 5 574 K€ et hors investissements d'avenir pour 11 008 K€, soit au total un financement de 16 582 K€;
- de l'Union européenne (programmes H2020 et Horizon Europe), à hauteur de 13 322 K€.

Les dons et legs concernent la Fondation Inria pour 2 009 K€, et Inria pour 399 K€.

#### 5.2. Produits directs d'activité

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Prestations de recherche	21 753	28 361
Produits des activités annexes	2 041	2 145
Produits des cessions d'éléments d'actif	5	5
Autres produits de gestion	2 759	3 096
Total Produits directs d'activité	26 558	33 607

Les produits directs d'activité représentent 9 % des produits de fonctionnement du Groupe et diminuent de − 7 049 K€, soit − 21%, par rapport à l'exercice précédent.

Les prestations de recherche sont principalement constituées des produits des contrats de recherche conclus avec des partenaires privés et proviennent principalement d'Inria



(Inria : 21 581 K€ ; Inria Chile : 172 K€). Elles enregistrent une diminution de – 6 608 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Les produits des activités annexes regroupent les produits de mise à disposition de personnel, des colloques, des droits d'accès à la restauration, des redevances pour hébergement, de participations financières des agents ou de prestations de conseil en investissement. En 2022, ces produits proviennent d'Inria à hauteur de 1 347 K€, de la SAS Station French Tech à hauteur de 309 K€ et de l'AGOS à hauteur de 384 K€.

Les autres produits de gestion regroupent principalement les redevances de propriété intellectuelle ainsi que les annulations de demandes de paiement des exercices antérieurs. Ils proviennent principalement d'Inria.

## 5.3. Autres produits

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Rep./provisions risques et charges	18 784	16 144
Rep./Amt. & dép. immo. corporelles et incorp.	N-	-
Rep./dép. des créances (actif circulant)	1 113	2 062
Transferts de charges d'exploitation	25	112
Reprise des financements rattachés aux actifs	4 815	5 358
Total Autres produits	24 737	23 676

Les autres produits de fonctionnement comprennent :

- les reprises de provisions pour risques et charges à hauteur de 18 784 K€, dont 15 663 K€ relatives aux provisions pour charges d'Inria (provisions pour CET), 1 927 K€ au titre de la reprise de provisions sur fonds dédiés de la Fondation Inria, ainsi que 1 194 K€ au titre de la reprise des provisions pour litiges chez Inria;
- les reprises de dépréciations des actifs circulant, à hauteur de 1 113 K€;
- les transferts de charges d'exploitation, pour 25 K€;
- les reprises des financements rattachés aux actifs, à hauteur de 4 815 K€: les financements rattachés à des actifs (subventions d'investissement) sont repris au compte de résultat de façon symétrique à l'amortissement des actifs financés.



#### 5.4. Achats consommés

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Achats d'études	-1 319	-1 301
Achats non stockés de matières et fournitures	-3 669	-3 378
Sous-traitance générale	-116	-189
Locations et charges locatives	-10 359	-7 916
Entretiens et réparations	-3 866	-5 304
Primes d'assurance	-152	-162
Documentation, colloques et séminaires	-1 296	-902
Personnel intérimaire	-1 758	-309
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-666	-746
Publicité, publications, relations publiques	-980	-676
Transports	-171	-87
Déplacements, missions et réceptions	-9 252	-2 523
Frais postaux et de télécommunication	-270	-219
Services bancaires	-46	-38
Autres charges externes	-22 558	-23 674
Total Achats consommés	-56 478	-47 424

95 % des achats consommés proviennent d'Inria.

Les achats consommés sont en hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 9 054 K€).

Cette augmentation résulte essentiellement de la reprise de l'activité consécutive à la fin de la crise sanitaire, qui s'est notamment traduite par le redémarrage des missions et déplacements, ainsi que dans une moindre mesure de l'augmentation des frais de location.



## 5.5. Charges de personnel

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Rémunérations du personnel	-119 119	-111 828
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-67 163	-63 720
Intéressement sur PI	-474	-767
Autres charges de personnel	-782	-1 013
Total Charges de personnel	-187 538	-177 328

Les charges de personnel proviennent à 99 % d'Inria.

Elles représentent 63 % des charges de fonctionnement. En prenant en compte les impôts et taxes sur rémunérations (13 355 K€, cf. § 5.6. infra), elles totalisent même plus exactement 68 %, soit plus de deux tiers, des charges de fonctionnement du Groupe.

Les charges de personnel augmentent de + 10 210 K€, soit + 5.8 %, par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation est imputable à Inria à hauteur de + 10 258 K€.

## 5.6. Autres charges de fonctionnement

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Impôts et taxes sur rémunérations	-13 355	-13 173
Autres impôts et taxes	-496	-530
Autres charges de gestion courante	-5 772	-9 027
Total Autres charges de fonctionnement	-19 623	-22 730

Les impôts et taxes proviennent quasi-exclusivement d'Inria. Globalement, les impôts et taxes enregistrent une augmentation de + 182 K€.

Les autres charges de gestion courante diminuent de − 3 255 K€. Elles concernent principalement :

- Inria à hauteur de 5 035 K€ en 2022 contre 7 152 K€ en 2021 (– 2 117 K€);
- la Fondation Inria à hauteur de 595 K€ en 2022 contre 1 718 K€ en 2021 (-1 123 K€);
- I'AGOS à hauteur de 138 K€ en 2022 contre 154 K€ en 2021 (– 16 K€).

Ces charges comprennent notamment : les redevances de la propriété intellectuelle et frais directs sur inventions, les frais de participation à des programmes de recherche, les subventions versées à divers organismes, les participations à des GIP/GIE, les délégations d'enseignants-chercheurs et autres charges diverses de gestion courante.



## 5.7. Dotations aux amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
VNC des actifs cédés	-49	-31
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles et incorp.	-12 344	-13 703
Dot./dép. des actifs circulants	-2 140	-1 113
Dot. aux prov. pour risques et charges	-17 909	-18 557
Total Dotations aux amortissements et dépréciations	-32 442	-33 404

Les dotations aux provisions pour risques et charges proviennent principalement :

- d'Inria à hauteur de 16 445 K€ en 2022 contre 16 630 K€ en 2021 (– 185 K€) : ces dotations sont relatives à hauteur de 245 K€ aux provisions pour litiges, et à hauteur de 16 200 K€ aux provisions pour compte épargne-temps (CET) et charges sociales et fiscales y afférentes ;
- de dotations en fonds dédiés des associations et fondations à hauteur de 1 464 K€ (concerne la Fondation Inria).



## 5.8. Résultat financier

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Gains de change	85	85
Autres produits financiers	23	9
Produits de cession	-	-
Produits financiers	108	94
Pertes de change	÷.	=
Autres charges financières	-25	-4
VNC des titres cédés	-	-
Charges financières	-25	-4
Rep./dép. des actifs financiers	20	16
Dot./dép des actifs financiers	-1 020	-
Variation nette des dép. et prov. financières	-1 000	16
Total Résultat financier	-917	106

Le résultat financier de l'exercice est principalement constitué :

- d'une provision pour dépréciation de 1 020 K€, dotée par Inria Participations au titre de sa participation dans le FCPR I-Source 3;
- de gains de change, à hauteur de 85 K€, réalisés pour l'essentiel par Inria Chile.



## 5.9. Résultat exceptionnel

Total Résultat exceptionnel	-211	88
Charges exceptionnelles	-265	-107
Dotations aux provisions exceptionnelles	-153	
Autres charges exceptionnelles	-63	-1
Charges exceptionnelles s/ exercices antérieurs	-49	-106
Produits exceptionnels	54	195
Reprises de provisions exceptionnelles	-	77
Autres produits exceptionnels	54	-26
Produits exceptionnels s/ exercices antérieurs	<u> </u>	144
En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021

Le résultat exceptionnel de l'exercice est principalement constitué :

- d' « autres produits exceptionnels » pour 54 K€, correspondant à hauteur de 48 K€ à des produits de cession d'immobilisations constatés par la SAS Station French Tech;
- de « charges exceptionnelles sur exercices antérieurs » pour 49 K€, provenant essentiellement d'Inria Chile ;
- d' « autres charges exceptionnelles » pour 63 K€, correspondant principalement à des charges exceptionnelles diverses constatées par la SAS Station French Tech;
- de dotations exceptionnelles aux amortissements des immobilisations pour 153
   K€, qui concernent également la SAS Station French Tech.



## 6. EFFECTIF

1 <u>2</u> 4	-
<del>177</del>	89
1 <del>4</del> 1	
n/d	n/d
10	6
24	30
2 672	2 628
31.12.2022	31.12.2021
	2 672 24 10 n/d -

Les effectifs d'INRIA, en tant qu'entité tête de groupe, se détaillent comme suit par catégories de personnels :

En ETPT	31.12.2022	31.12.2021
Fonctionnaires chercheurs	632	623
Fonctionnaires ITA	590	582
Emplois fonctionnels	2	2
Sous-total Emplois titulaires	1 224	1 207
CDI	124	89
CDD chercheurs	50	57
CDD ITA	192	186
Ingénieurs contractuels	323	323
Doctorants	564	562
Post-doctorants	157	168
Emplois temporaires	9	15
Apprentis	29	21
Sous-total Emplois non titulaires	1 448	1 421
Total des ETPT rémunérés par Inria	2 672	2 628



## 7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

En milliers d'euros	31.12.2022
Subventions à recevoir au titre de conventions signées	143 415
Engagements reçus	143 415

En milliers d'euros	31.12.2022
OIP - restes à payer sur AE consommées	4 784
Autres programmes pluriannuels	21 838
Engagements donnés	26 622

Par ailleurs, depuis l'exercice 2020, Inria Participations a souscrit à des bons de souscription d'actions donnant accès au capital de sociétés dans le domaine de la deeptech numérique :

BSA souscrits par Inria Participations par exercice de souscription (nbre de BSA)	2020	2021	2022
Nurea	n/d		
Luos Robotics	n/d		
Statinf	n/d		
Wattson Elements	n/d		
Manardil	n/d		
Malizen		n/d	
Tessael		n/d	
Gazouyi		n/d	
Terriflux		n/d	
Avacar			526
Axiome			2 631
Code is Law			52
Malizen			2 105
Neurolec			53
Pulse Audition			10 520
Qirinus			5
Yubik			3



## **8. AUTRES INFORMATIONS**

## 8.1. Informations sur les parties liées

Partie liée	Nature de la relation	Nature de la transaction	Entité facturée	Montant des transactions réalisées (en milliers d'€)
		Néant		

### 8.2. Honoraires CAC

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2022	Honoraires facturés au titre du contrôle légal	Honoraires relatifs à des prestations mentionnées au §II de l'article L.822-11
TOTAL Honoraires des CAC	137	85	85	-
INRIA	80	29	29	=
INRIA CHILE	20	21	21	<b>≅</b> 3
FONDATION INRIA	11	11	11	
AGOS	8	8	8	<b>14</b> 5
INRIA PARTICIPATIONS	11	10	10	<u>#</u> ##
SAS STATION FRENCH TECH	7	6	6	-
IT TRANSLATION INVESTISSEMENT	n/d	n/d	n/d	<u></u>

## 8.3. Evènements postérieurs à la clôture

■...Aucun événement, autre que ceux déjà pris en considération, qui nécessiterait un traitement comptable dans les états financiers ou une mention dans l'annexe, n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.



## Visa des comptes consolidés du Groupe

Le comptable soussigné certifie véritables les comptes consolidés du Groupe Inria au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établis en application de l'article 13 modifié de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques.

A Rocquencourt, le 4 décembre 2023

Florence LECHEVALIER

Agent comptable d'Inria

L'ordonnateur soussigné certifie véritables les comptes consolidés du Groupe Inria au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que le rapport sur la gestion du Groupe relatif à ce même exercice.

A Rocquencourt, le 4 décembre 2023

Bruno SPORTISSE Président Directeur Général

# **DocuSign**

#### Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: B9073605E15F4C74868AE6A2971F1285

Objet: Complétez l'enveloppe avec DocuSign : INRIA 311222 RCC 120124 A SIGNER.pdf

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 40 Nombre de pages du certificat: 2

Signature dirigée: Activé

Horodatage de l'enveloppe: Désactivé

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

État: Complétée

Émetteur de l'enveloppe:

Florence Charon

6 place de la Pyramide

Paris-la-Défense Cedex, Ile-de-France 92908

Adresse IP: 163.116.176.64

#### Suivi du dossier

État: Original

Eric Godeau

12/01/2024 10:02:43

Titulaire: Florence Charon

Emplacement: DocuSign

Envoyée: 12/01/2024 10:19:21 Consultée: 12/01/2024 10:26:27 Signée: 12/01/2024 10:27:07

Envoyée: 12/01/2024 10:27:08

Consultée: 12/01/2024 10:38:12 Signée: 12/01/2024 10:40:50

Horodatage

# Événements de signataire

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique

Détails du fournisseur de signature:

Type de signature: DocuSign Protect & Sign (Client ID:

DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)
Emetteur de la signature: DocuSign Cloud

Signing CA - SI1

Authentification: Code d'accès

**Signature** 

Signatures: 2

Paraphe: 0

Eff

Sélection d'une signature : Image de signature

chargée

En utilisant l'adresse IP: 163.116.163.96

Localisation du fournisseur de signature: https://ps-ws.dsf.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign

#### Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par DocuSign

Bruno GERARD

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique

Détails du fournisseur de signature:

Type de signature: DocuSign Protect & Sign (Client ID:

DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)
Emetteur de la signature: DocuSign Cloud

Signing CA - SI1

Authentification: Code d'accès

Bruno GERARD

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 194.206.70.180

Localisation du fournisseur de signature: https://ps-w s.dsf.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign

#### Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par DocuSign

Événements de signataire en personne	Signature	Horodatage
Événements de livraison à l'éditeur	État	Horodatage
Événements de livraison à l'agent	État	Horodatage
Événements de livraison intermédiaire	État	Horodatage
Événements de livraison certifiée	État	Horodatage
Événements de copie carbone	État	Horodatage

Événements de témoins	Signature	Horodatage
Événements notariaux	Signature	Horodatage
Récapitulatif des événements de	État	Horodatages
l'enveloppe		
Enveloppe envoyée Livraison certifiée Signature complétée Complétée	Haché/crypté Sécurité vérifiée Sécurité vérifiée Sécurité vérifiée	12/01/2024 10:19:21 12/01/2024 10:38:12 12/01/2024 10:40:50 12/01/2024 10:40:51
Événements de paiement	État	Horodatages